

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 13 décembre 2005 à 19 h 30, au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, 120, du Séminaire, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol. et Michel Laliberté, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj. et Lyson Dompierre, coord. serv. org. scol.

Mme Marinella De Oliveira et M. Normand Chalifoux ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-051213-2332

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2005.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Anne-Marie Landry, présidente du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc, réitère aux commissaires qu'ils devraient voter pour le maintien de cette école et questionne certains aspects du processus de consultation utilisé.

Mmes Marie-Josée Pépin, Anne-Marie Dion et Marie Savage, parents de l'école de Fontainebleau, émettent certains commentaires concernant la proposition relative à la relocalisation des enfants du préscolaire vers l'école Le Tandem et déplorent que cette solution soit envisagée, eu égard notamment au sentiment d'appartenance des enfants à l'école de Fontainebleau.

M. Éric Dagenais, parent de l'école de la Renaissance, soulève plusieurs questions concernant les scénarios qui sont proposés et remet plus spécifiquement en question la proposition de relocaliser les enfants du préscolaire plutôt que des enfants plus âgés, de 6^e année par exemple.

M. Daniel B. Bisson occupe son siège à 20 h.

Dans le cadre des négociations actuellement en cours, M. Pierre Roy, vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles, souligne aux commissaires les impacts appréhendés des propositions gouvernementales en matière d'identification et d'intégration des EHDAA. Il demande également à la commission scolaire de manifester son soutien face aux revendications des enseignants.

M. Benoît Laurin, enseignant au secondaire, fait part aux commissaires des grandes difficultés des enseignants à répondre aux besoins de leurs trop nombreux élèves. Il souligne aussi le manque d'enseignants qualifiés et fait part des impacts appréhendés advenant qu'une convention collective soit décrétée par le gouvernement plutôt que négociée.

Mme Claudine Fournier, enseignante au primaire, illustre, par des exemples tirés de son propre groupe, les difficultés vécues par les enseignants du primaire et soulève certaines questions à cet égard.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n^o CC-051213-2333

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE PROLONGER de 15 minutes la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 20.

M. Martin Lauzon, vice-président du Syndicat de l'enseignement du secondaire des Basses-Laurentides, demande aux commissaires leur soutien face au gouvernement pour obtenir de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves.

Mme Ginette Allaire, secrétaire d'école à la Polyvalente Deux-Montagnes et représentante du comité des secrétaires d'école, souligne le désir de celles-ci de faire reconnaître la légitimité de leurs revendications relativement à leur traitement et demande l'appui des commissaires à cet égard.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-051213-2334

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 - adoption;
 - 5.2 Politique pour contrer la violence - adoption pour consultation;
 - 5.3 Calendriers scolaires 2006-2007 et 2007-2008, secteur FGAP - adoption pour consultation;
- 5.4 Processus de consultation de la CSSMI;

- 5.5 Agence de santé et de services sociaux des Laurentides;
- 6.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 1^{er} novembre 2005;
- 8.1 Demande d'un journalise de TQS.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A

Résolution n° CC-051213-2335

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU qu'en 2007-2008, la commission scolaire devra possiblement ajuster les aires de desserte de ce secteur, en fonction de l'évolution démographique;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR le découpage des aires de desserte du secteur A en 2006-2007;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur A, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR B

Résolution n° CC-051213-2336

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu au comité de travail regroupant les représentants des conseils d'établissement des écoles Village-des-Jeunes, au Coeur-du-Boisé et Arc-en ciel;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Village-des-Jeunes et au Cœur-du-Boisé, par l'ajout à l'aire de desserte de l'école au Cœur-du-Boisé de la portion du boulevard René-Lévesque Nord entre les boulevards Léveillé et Arthur-Sauvé;

D'ASSURER la continuité dans l'école fréquentée en 2005-2006 aux élèves des quartiers concernés par les ajustements des aires de desserte des écoles Village-des-Jeunes et au Cœur-du-Boisé;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur B, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C

Résolution n° CC-051213-2337

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain Portelance

Pour le secteur Blainville Nord

DE N'APPORTER aucun changement aux aires de desserte des écoles Plateau Saint-Louis, Notre-Dame-de-l'Assomption, des Semailles, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Aquarelle, des Ramilles et de l'Envolée;

DE RÉSERVER, dans ces écoles primaires, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C

Résolution n° CC-051213-2338

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

Pour le secteur Fontainebleau

D'EXIGER du ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (MELS) une réponse écrite et immédiate à la demande déjà formulée pour la construction d'une nouvelle école primaire à Fontainebleau.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES – SECTEUR C
Résolution n° CC-051213-2339

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU le manque de places-élèves dans les deux écoles du secteur Fontainebleau;

ATTENDU l'importance de diminuer le plus possible les transferts d'élèves durant leur parcours scolaire;

ATTENDU l'importance d'offrir la continuité dans leur école actuelle aux élèves qui seront en 5^e et 6^e années, pour terminer leur primaire;

ATTENDU que le pavillon Augustin-Charlebois disposera de locaux pour accueillir une nouvelle clientèle à partir de 2006-2007 et cela, sans modifier l'aire de desserte de l'école Le Tandem;

ATTENDU les rencontres de comités de travail avec les conseils d'établissement des écoles de la Renaissance, de Fontainebleau, Le Tournesol, Le Carrefour, Alpha et Le Tandem;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

Pour le secteur Fontainebleau

DE CESSER l'utilisation des bungalows qui servaient à loger les groupes de préscolaire et pour lesquels le MELS ne fournit plus de subventions;

DE MODIFIER l'aire de desserte des écoles de Fontainebleau, de la Renaissance et Le Tandem, afin que les élèves du préscolaire fréquentent l'école Le Tandem (pavillon Augustin-Charlebois) uniquement pour leur préscolaire;

D'AJUSTER les aires de desserte, entre les écoles de Fontainebleau et de la Renaissance, pour équilibrer la répartition des clientèles entre ces deux écoles, en ajoutant à l'aire de desserte de l'école de la Renaissance les rues suivantes :

- d'Amqui, de Bastican, de Bécancour, de Dolbeau, de Fermont, de Fontenelle, de Gatineau, de Joliette, de Joutel (pair : 52 à 106, impair : 47 à 105), de l'Asbestos, de la Renaissance (pair : 102 à 250, impair : 103 à 255), de la Sarre, de Lanoraie, de Lotbinière, de Magog, de Matagami, de Matane et de Sorel,

ce qui implique que les rues suivantes demeurent incluses dans l'aire de desserte de l'école de Fontainebleau :

- du Belvédère, des Châteaux, de l'Ermitage et du Louvre;

DE CIBLER pour d'éventuels transferts, en tenant compte du critère géographique, les élèves résidant sur les rues suivantes à Blainville :

- Ambroise-Filion, Charbonneau, d'Alma, de Brome, Hubert-Gratton, Marcel-Giguère, Maurice-Lecompte et montée Oudart;

DE RÉSERVER, dans les écoles de Fontainebleau et de la Renaissance, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR D

Résolution n° CC-051213-2340

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que selon les prévisions de clientèles, l'école Le Tandem pourra accueillir en 2006-2007 les élèves de son aire de desserte et ceux du préscolaire des écoles de Fontainebleau et de la Renaissance;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Johanne Roy

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Le Tandem, pour y accueillir le préscolaire des écoles de Fontainebleau et de la Renaissance;

D'AMÉNAGER le pavillon Augustin-Charlebois de l'école Le Tandem, pour qu'il reçoive uniquement des classes de préscolaire;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur D, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E

Résolution n° CC-051213-2341

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE N'APPORTER aucun changement aux aires de desserte des écoles de Sainte-Anne-des-Plaines;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires de Sainte-Anne-des-Plaines, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES – SECTEUR E Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les écoles Félix-Leclerc et Le Rucher desservent la même aire de desserte;

ATTENDU l'importance des coûts de rénovation de l'école Félix-Leclerc et l'absence d'une réponse pour une subvention de la part du MELS;

ATTENDU que l'école Le Rucher pourra accueillir, dès 2007-2008, les élèves de l'aire de desserte de Bois-des-Filion;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

ATTENDU la recommandation du comité plénier du 13 décembre 2005;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE FORMER un comité de travail ayant pour mandat de formuler des suggestions quant à la fermeture ou non de l'école Félix-Leclerc en 2007-2008; ce comité sera composé du maire de Bois-des-Filion, du député, d'un représentant des conseils d'établissement des écoles concernées et du comité de parents, de la commissaire du quartier et d'un représentant de la direction générale, qui verront à suggérer des solutions économiquement viables pour dispenser des services éducatifs de qualité aux élèves de Bois-des-Filion et ce, en vue de l'établissement du projet de cadre d'organisation scolaire 2007-2008;

DE RELOCALISER en 2006-2007, à l'école Le Rucher, le préscolaire 5 ans de son aire de desserte;

DE MAINTENIR à l'école Félix-Leclerc, pour 2006-2007, le préscolaire 4 ans, les groupes langage, les deux groupes de 1^{re} année et les deux groupes de 2^e année;

DE S'ASSURER que les changements d'école des élèves, pour 2007-2008, soient planifiés avec la participation des parents, des directions d'école, du personnel et du Service de la formation générale des jeunes;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur E, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

AMENDEMENT

Il est proposé par M. Alain St Jean

D'AMENDER la proposition de M. Claude Girard, en biffant le texte suivant :

« *DE RELOCALISER* en 2006-2007, à l'école Le Rucher, le préscolaire 5 ans de son aire de desserte »;

et

« *DE S'ASSURER* que les changements d'école des élèves, pour 2007-2008, soient planifiés avec la participation des parents, des directions d'école, du personnel et du Service de la formation générale des jeunes »;

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

Le vote est demandé sur la proposition non amendée, laquelle se lit comme suit :

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES PRIMAIRES – SECTEUR E Résolution n° CC-051213-2342

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les écoles Félix-Leclerc et Le Rucher desservent la même aire de desserte;

ATTENDU l'importance des coûts de rénovation de l'école Félix-Leclerc et l'absence d'une réponse pour une subvention de la part du MELS;

ATTENDU que l'école Le Rucher pourra accueillir, dès 2007-2008, les élèves de l'aire de desserte de Bois-des-Filion;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

ATTENDU la recommandation du comité plénier du 13 décembre 2005;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE FORMER un comité de travail ayant pour mandat de formuler des suggestions quant à la fermeture ou non de l'école Félix-Leclerc en 2007-2008; ce comité sera composé notamment du maire de Bois-des-Filion, du député, d'un représentant des conseils d'établissement des écoles concernées et du comité de parents, de la commissaire du quartier et de représentants de la direction générale, qui verront à suggérer des solutions économiquement viables pour dispenser des services éducatifs de qualité aux élèves de Bois-des-Filion et ce, en vue de l'établissement du projet de cadre d'organisation scolaire 2007-2008;

DE RELOCALISER en 2006-2007, à l'école Le Rucher, le préscolaire 5 ans de son aire de desserte;

DE MAINTENIR à l'école Félix-Leclerc, pour 2006-2007, le préscolaire 4 ans, les groupes langage, les deux groupes de 1^{re} année et les deux groupes de 2^e année;

DE S'ASSURER que les changements d'école des élèves, pour 2007-2008, soient planifiés avec la participation des parents, des directions d'école, du personnel et du Service de la formation générale des jeunes;

DE RÉSERVER, dans les écoles primaires du secteur E, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter toutes les instances au printemps 2006 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2006-2007 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Pour (21) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

Contre (2) : Johanne Roy et Alain St-Jean.

Adopté

DISSIDENCE

M. Alain St-Jean demande d'inscrire sa dissidence sur cette résolution.

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES SECONDAIRES - SECTEUR EST

Résolution n° CC-051213-2343

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que l'école Saint-Gabriel accueille la concentration sports-études de la 1^{re} à la 5^e secondaire;

ATTENDU que l'implantation du nouveau régime pédagogique atteindra la 3^e secondaire en 2007-2008;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE N'APPORTER aucun changement aux bassins de la clientèle des écoles secondaires des secteurs C, D, et E pour 2006-2007;

DE RATTACHER le projet de hockey midget au programme de sports-études de l'école Saint-Gabriel et d'assurer les cours de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire pour ces élèves;

DE PERMETTRE à l'école secondaire Hubert-Maisonnette de continuer d'offrir la 1^{re} et la 2^e secondaires du Programme d'éducation internationale (PEI), à raison de trois groupes par niveau;

DE PERMETTRE à l'école Saint-Gabriel d'offrir en 2006-2007 le PEI, à raison de cinq groupes de 1^{re} secondaire, quatre groupes de 2^e secondaire et quatre groupes de 3^e secondaire et, à partir de 2007-2008, l'école Saint-Gabriel offrira le PEI à raison de cinq groupes de 1^{re} secondaire et cinq groupes de 2^e secondaire;

DE PERMETTRE à l'école secondaire Rive-Nord d'offrir les niveaux de 3^e, 4^e et 5^e secondaires du PEI, à raison de sept à huit groupes par niveau, pour desservir les élèves de ce programme en provenance des écoles Saint-Gabriel et secondaire Hubert-Maisonnette;

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans ces écoles secondaires au regard des cycles d'enseignement.

Adopté

Pour (21) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

Contre (1) : Johanne Roy

M. Alain St-Jean était absent lors du vote.

Adopté

ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007 : ÉCOLES SECONDAIRES - SECTEUR OUEST

Résolution n° CC-051213-2344

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 »;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE N'APPORTER aucun changement aux bassins de la clientèle des écoles secondaires des secteurs A et B pour 2006-2007;

DE MODIFIER la liste des services éducatifs offerts dans ces écoles secondaires au regard des cycles d'enseignement.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-051213-2345

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA, sur la clarification dans la section « Les définitions » de l'expression « Capacité d'accueil » et de l'énoncé du point 8.1 « Modalités d'inscription » de la politique;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements, telles que déposées en date du 13 décembre 2005;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 397.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2006-2007

Résolution n° CC-051213-2346

ATTENDU les orientations retenues au regard du « Cadre d'organisation scolaire 2006-2007 », tant pour le primaire que pour le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, adopter à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de cette même loi, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et le cas échéant de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions n^{os} CC-051213-2335, CC-051213-2336, CC-051213-2337, CC-051213-2338, CC-051213-2339, CC-051213-2340, CC-051213-2341, CC-051213-2342, CC-051213-2343 et CC-051213-2344 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2006-2009;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2006-2007;
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2006-2007 et planification d'utilisation des locaux réservés aux EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Répertoire des aires de desserte;
- Actes d'établissement modifiés des écoles de Fontainebleau, de la Renaissance, Le Rucher, secondaire Jean-Jacques-Rousseau et la nouvelle école secondaire de Blainville.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 398.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-051213-2347

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 45.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-051213-2348

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 30.

M. Normand Lemay quitte son siège à 22 h 30.

POLITIQUE POUR CONTRER LA VIOLENCE - CONSULTATION

Résolution n^o CC-051213-2349

ATTENDU la nécessité de prévenir, réprimer et encadrer les phénomènes de violence en milieu scolaire;

ATTENDU les différentes lois et règlements se rapportant au phénomène;

ATTENDU l'avis favorable du comité des affaires éducatives sur le présent document, en date du 6 décembre 2005;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative, en date du 6 décembre 2005;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER, aux fins de consultation, le document « Politique pour contrer et prévenir la violence et développer un milieu de vie pacifique et sécuritaire à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles »;

DE SOLLICITER le retour des avis pour le 3 mars 2006, en vue d'une décision au conseil des commissaires le 23 mai 2006;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 399.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2006-2007 et 2007-2008 - SECTEUR FGAP

Résolution n° CC-051213-2350

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER aux fins de consultation auprès des groupes concernés, les projets de calendriers scolaires 2006-2007 et 2007-2008 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 30 janvier 2006;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 400.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE – PROCESSUS DE CONSULTATION

Résolution n° CC-051213-2351

ATTENDU l'article 217 de la Loi sur l'instruction publique, qui précise l'obligation de consultation de la commission scolaire;

ATTENDU l'ouverture et la volonté de la commission scolaire à travailler en partenariat;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE MANDATER la direction générale, afin de revoir tout le processus de consultation dans les plus brefs délais et de faire des recommandations au conseil des commissaires;

D'ANALYSER le processus actuel et de proposer des modifications visant à bonifier la démarche;

DE CONSTITUER un comité ayant pour mandat d'étudier les recommandations de la direction générale, lequel sera composé des commissaires intéressés et des membres de la direction générale et qui pourra s'adjoindre tout intervenant qu'il jugera nécessaire.

Adopté

CANDIDATURE – AGENCE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES

Résolution n° CC-051213-2352

ATTENDU l'invitation de l'Agence de santé et de services sociaux des Laurentides, à recommander des candidatures à son conseil d'administration;

ATTENDU la participation de M. Jean Poitras au sein du conseil de cette agence depuis janvier 2004, où il a notamment assumé la vice-présidence;

ATTENDU l'intérêt de M. Jean Poitras, antérieurement directeur général de la CSSMI, à poursuivre son implication;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'APPUYER la candidature de M. Jean Poitras, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence de santé et de services sociaux des Laurentides.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051213-2353

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 10.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général